

Interpellation présentée par le député:

M. Roger Deneys

Date de dépôt : 13 mars 2008

Messagerie

Interpellation urgente écrite

Démantèlement de l'entreprise Similor à Genève : que fait le Conseil d'Etat pour éviter la disparition des entreprises du secteur secondaire dans notre canton et ne pas laisser tomber 250 employés?

Une fois de plus, un fleuron de l'industrie secondaire à Genève est sur le point de disparaître sans que le Conseil d'Etat ne donne l'impression d'avoir mesuré l'ampleur de la problématique ni d'avoir cherché des solutions pour éviter le déménagement annoncé de l'entreprise bientôt centenaire Similor Kugler à Laufon dans le canton de Bâle-Campagne.

Nous venons en effet d'apprendre par la presse, le 4 mars dernier, que le groupe espagnol Roca, propriétaire de l'entreprise Similor Kugler, allait fermer son site carougeois, où travaillent 250 personnes, pour réaliser une opération immobilière lucrative.

S'il paraît raisonnable de considérer le site actuel comme peu approprié à la poursuite d'une activité industrielle moderne, il est pour le moins surprenant de constater que Similor Kugler ne s'installera pas ailleurs dans le canton de Genève, ce qui signifie vraisemblablement la disparition d'une nouvelle industrie du secteur secondaire dans notre canton, après Stryker en 2003 et Kimaco en 2006, et alors même que de nombreux employés de Similor Kugler ont plus de 50 ans, ce qui n'est pas de nature à favoriser une reconversion professionnelle rapide.

On peut également s'interroger quant à la prise en compte par le Conseil d'Etat de la nécessité de garantir des débouchés professionnels sérieux à de nombreux jeunes qui n'ont pas développé des qualifications dans le secteur tertiaire : fort heureusement d'ailleurs, tous les jeunes ne sont pas promis à un avenir de banquier ou de vendeur !

D'après la presse, il semble également que le projet de déménagement n'est pas récent, ce qui rend l'annonce de la fermeture particulièrement choquante dans la mesure où le personnel n'a pas été informé de la décision du groupe Roca jusqu'au 3 mars dernier.

Concernant la délocalisation, la presse a relaté l'information selon laquelle la direction du groupe Roca n'aurait pas reçu de la part des autorités cantonales des propositions appropriées pour acquérir un autre terrain plus approprié pour y poursuivre des activités industrielles modernes, ce qui semble particulièrement grave.

Si on peut se réjouir de la mobilisation des employés et des syndicats, plus particulièrement ici le syndicat Unia, pour sauver les emplois et l'industrie genevoise, il est également surprenant de constater que l'entreprise Similor Kugler n'affichait pas des dispositions particulièrement favorables à l'expression des droits des travailleurs.

Au vu de ce qui précède le Conseil d'Etat peut-il nous donner des explications plus précises quant à son attitude dans ce dossier, notamment en ce qui concerne :

- la perte d'emplois annoncée (on peut en effet douter du sérieux opérationnel des propositions du groupe Roca qui annonce vouloir reprendre en priorité les collaborateurs actuels sur son site de Laufon qui est situé en Suisse alémanique !);
- l'impossibilité réelle ou supposée de trouver un autre terrain approprié dans le canton de Genève;
- son éventuel soutien à des projets immobiliers en cours de réalisation avec l'entreprise Roca sur le site actuel de Similor Kugler;
- Les garanties de prise en charge financière effective par l'entreprise espagnole Roca des coûts de dépollution de ce terrain.